



Ville de Châteauroux

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2009

=====

RESUME DES DELIBERATIONS

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2008

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2008.

2 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET À LA DÉLIBÉRATION DU 15 MARS 2008 MODIFIÉE PAR LA DÉLIBÉRATION DU 3 AVRIL 2008 PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU MAIRE POUR CERTAINES MATIÈRES

3 - RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CASTELROUSSINE - ANNÉE 2007

Le Conseil Municipal a été informé par M. le Maire du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Castelroussine (C.A.C.) pour l'année 2007.

4 - DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE 2008

La Ville de Châteauroux a perçu pour l'année 2008 une Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) d'un montant de 1 858 323 €.

Conformément à l'article L. 2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de la loi n° 96-241 du 26 mars 1996 modifiée, le Maire rend compte des actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice.

L'enveloppe DSU 2008 a contribué au financement des opérations engagées dans le cadre de la politique de développement social urbain transférée à la Communauté d'Agglomération Castelroussine.

5 - ADHÉSION DE LA VILLE DE CHÂTEAURoux À L'ASSOCIATION 'URGENCE POLT, INTERCONNEXION RÉSEAU EUROPÉEN À GRANDE VITESSE'

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à représenter la Ville de Châteauroux en qualité de membre actif à l'Association, à adhérer à cette association et à procéder annuellement au paiement de la cotisation fixée à 150 euros pour les collectivités.

6 - RÉVISION DES TAUX DE VACATIONS FUNÉRAIRES

Le Conseil Municipal porte le taux des vacations funéraires à 20 € à compter du 1er mars 2009.

7 - MISE EN PLACE DES PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES : CONVENTION AVEC LA PRÉFECTURE RELATIVE À LA MISE EN DÉPÔT DE DEUX STATIONS D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE TITRES D'IDENTITÉ ET DE VOYAGES

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention relative à la mise en dépôt de deux stations fixes d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage à Châteauroux.

8 - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2009

Le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs au titre de l'année 2009.

9 - RÈGLEMENT POUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Le Conseil Municipal approuve les modifications du règlement pour les frais de déplacement et autorise M. le Maire à signer les documents à intervenir.

10 - INDEMNITÉ SPÉCIFIQUE DE SERVICE

Le Conseil Municipal institue l'indemnité spécifique de service à compter du 1er mars 2009.

11 - SIGNATURE DU TEXTE FÉDÉRATEUR DE LA PLATE-FORME DÉPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX PERSONNES EN DEUIL DE L'INDRE

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le texte fédérateur de la Plate-Forme Départementale de Soutien aux Personnes en Deuil de l'Indre.

12 - PRESTATIONS DE TRANSPORT D'ENFANTS - APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION ET SIGNATURE DES MARCHÉS

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les marchés pour les lots 1 à 3 avec la société VEOLIA TRANSPORT CENTRE – Transports Départementaux de l'Indre.

13 - ADHÉSION À L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (A.N.D.E.S.)

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à faire adhérer la Ville de Châteauroux à cette association et à payer la cotisation qui s'élève, pour l'année 2009, à la somme de 410 euros.

14 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES - FONDS SPORTIF 2009

Le Conseil Municipal affecte la somme de 48 150 € selon la répartition figurant au tableau ci-dessous.

PROPOSITIONS FONDS SPORTIF 2009 (1ère partie)

CLUB ORGANISATEUR	DATE	MANIFESTATIONS	Budget manifestation	Subvention demandée	Proposition subvention 2009
Académie de Boxes de Châteauroux	28/03/09	Gala de Muay Thaï	23 000	10 000	1 700
Air Modèle Châteauroux	Du 30/07 au 2/08/09	Championnat de France de voltige aérienne	30 070	1 500	1 000
ASPTT Tennis	du 15/12/08 au 6/01/09	Tournoi de tennis d'hiver	10 280	2 000	500
Association Judo Châteauroux	20/06/09	22 ^{ème} Tournoi International	18 542	6 000	5 000
Ass. Sportive du Golf Club du Val de l'Indre	16 et 17/05/09	Grand Prix de la Ville	12 000	3 000	750
Auto Vélo Club Castelroussin	14/07/09	Grand Prix de la municipalité	2 530	1 600	400
Cercle de l'Épée	2 et 3/05/09	Tournoi National d'escrime catégorie sénior masculin	11 500	2 290	1 500
Club Castelroussin de Badminton	14 et 15/03/09	8 ^{ème} Trophée Interrégional jeunes et vétérans	3 100	1 100	900
Ecurie Terre du Berry	6 et 7/06/09	Rallye-cross : Coupe Logan et coupe de France	106 990	15 000	12 000
Entente Tennis	10/08 à 06/09	Tournoi interrégional jeunes et tournoi double des familles	6 900	4 000	500
FCL St Christophe	2 et 3/05/09	Tournoi benjamins	4 000	1 500	500
Karaté Club Châteauroux	02 ou 03/09	Stage karaté	3 200	900	300
La Berrichonne Boxe	13/02/09	Gala de Boxe	37 400	9 000	5 000
La Berrichonne Boxe	27/03/09	Gala de Boxe	28 850	9 000	5 000
La Berrichonne Châteauroux Athlétique Club	22/03/09	15 km de Châteauroux	2 160	1 000	1 000
La Berrichonne Tennis	03 ou 04/09	Tournoi de tennis d'hiver	11 000	6 000	500
Les Enfants du Skate et du Roller	20 et 27/06/09	Découverte des sports de glisse roller acrobatique et skate bord	3 000	1 000	700
Les Piranhas Châteauroux	Printemps 2009	Finales Nationales de Championnat de France roller hockey	11 000	2 500	700
Mini Auto Sport Castelroussin	Juillet 2009	Course Internationale voitures radiocommandées	7 400	2 500	500
Rugby Athlétique Club de Châteauroux	7/06/09	Tournoi National Alain Laruelle	14 600	1 800	1 000
Triathlon Club Châteauroux	12 et 13/04/09	Manche de Triathlon D1	50 700	10 000	6 000
UFOLEP 36	Juin 09	Grand Prix Cycliste par équipe	1 860	400	350
US Pétanque Vieux Châteauroux	Date non fixée	Prix de la Ville de Châteauroux	2 876	600	150
La Berrichonne de Châteauroux Section Basket	Date non fixée	Tournoi Jeunes			2 200
		TOTAL :			48 150

15 - MODIFICATIONS DE TARIFS - DIVERSES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Suite à des aménagements de certaines prestations municipales, il est nécessaire d'ajuster certains tarifs.

Boulodrome :

- autres associations de pétanque (forfait journalier d'organisation de concours) : 20 € (au lieu de 60 €) ;

Piscine à vagues de Belle-Isle :

- Tarif campeur : gratuit (au lieu de 3,40 €).

Base Nautique :

Activité de remise en forme et éveil musculaire :

- 5,75 € (tarif unitaire) au lieu de 4 € ;
- 12 € les trois cours.

Le Conseil Municipal adopte ces nouveaux tarifs.

16 - DON DES ARCHIVES DU CABINET DE L'ARCHITECTE PIERRE BOUGUIN

Le Conseil Municipal accepte le don de Madame Marie-Antoinette BOUGUIN, concernant les archives professionnelles du cabinet d'architecte de son père, M. Pierre BOUGUIN (1907-1975), contenant un ensemble important de dossiers de constructions, de plans et de dessins.

17 - DEUXIÈME AVENANT DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION D'EQUINOXE À CONCLURE AVEC L'A.G.E.C.

Une convention a été conclue, le 2 juin 1995, avec l'AGEC pour confier la gestion de l'équipement public dit "EQUINOXE" à cette association et d'en fixer les modalités.

Elle a été prorogée par avenant du 28 novembre 2001 pour une durée de 7 ans.

Il est souhaitable de prolonger l'application de cette convention jusqu'au 31 décembre 2009.

Le Conseil Municipal accepte de continuer de confier la gestion de l'équipement "Equinoxe-Scène Nationale" à cette association, jusqu'au 31 décembre 2009 et autorise M. le Maire à signer l'avenant avec M. le Président de l'AGEC.

18 - PREMIER AVENANT DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION "BIBLIOTHÈQUES VIRTUELLES HUMANISTES" AVEC LE C.E.S.R.

Le Conseil Municipal approuve les termes du premier avenant de renouvellement de la convention "Bibliothèques Virtuelles Humanistes" avec le Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (C.E.S.R. Tours) et autorise M. le Maire à signer cet avenant.

19 - APPROBATION DES DÉNOMINATIONS DE LA CHAPELLE DES RÉDEMPTORISTES ET DE LA SALLE D'EXPOSITION DE LA MÉDIATHÈQUE

Le Conseil Municipal décide de donner le nom d'"Espace Raymonde VINCENT" à la salle d'exposition de la Médiathèque et de continuer à identifier la Chapelle des Rédemptoristes sous ce nom, en raison de son histoire et de son passé religieux.

Il autorise M. le Maire à faire réaliser la signalétique pour la salle d'exposition de la Médiathèque.

20 - ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX ARTS PLASTIQUES ET VISUELS À L'ECOLE MUNICIPALE DES BEAUX-ARTS - DEMANDES DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre) une subvention aussi élevée que possible pour les actions de sensibilisation aux Arts Plastiques et Visuels de l'Ecole Municipale des Beaux-Arts (E.M.B.A.C.).

21 - RÉSIDENCE D'ARTISTE À L'ECOLE MUNICIPALE DES BEAUX-ARTS - APPROBATION D'UNE DEUXIÈME RÉSIDENCE D'ARTISTE.

Chaque année, la Ville de Châteauroux accueille à l'Ecole Municipale des Beaux-Arts de Châteauroux (E.M.B.A.C.) et pour une durée de trois mois un jeune artiste en résidence pour marquer la vocation de l'Ecole en tant que lieu de recherche et de création.

Pour l'année 2009, le Conseil Municipal approuve le principe d'une deuxième résidence d'artiste et de son financement, dans la mesure où la subvention couvre la totalité de la dépense occasionnée.

22 - CRÉATION DE TARIFS POUR LES DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS DE L'EMBAC

Le Conseil Municipal approuve les tarifs pour les différentes manifestations de l'EMBAC et autorise M. le Maire à les appliquer.

23 - BOUTIQUE DES MUSÉES - CRÉATION DE TARIFS

Le Conseil Municipal approuve les tarifs suivants :

- Livre "Belles heures" de Bruno Dewaele : prix de vente 19 €
- Monographie "ODON" aux Editions Gourcuff : prix de vente 69 €

- Livre "Papiers d'éternité" de Odon– Prix de vente 13,50 €.
- Cartes postales "6 représentations différentes des œuvres de Odon" : prix de vente 1 € l'unité ou 5 € le lot de 6 cartes.
- Livre "La campagne de 1805 (Austerlitz)" de Maurice Griffe : prix de vente 39 €.
- "Napoléon Bonaparte" de Maurice Griffe : prix de vente 27 €.

24 - RUE DE BELLE RIVE - ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section AD n° 275 au prix net de 3 300 € et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme notariée.

25 - LES FERRANDES - ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section AV n° 29 au prix net de 3 500 € et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme notariée.

26 - LIEUDIT "DOMAINE DE CRÉ" - ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section CO n° 119 au prix de 9 500 € et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme notariée.

27 - MISE À L'ALIGNEMENT 29 RUE DE NOTZ

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée section CM n° 943 frappée d'alignement en vue de son incorporation dans le domaine public communal et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

28 - MISE À L'ALIGNEMENT 34 RUE DE BEAU PRÉ

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition au prix de 600 € d'une superficie de 23,20 m² dépendant de la parcelle CV 548 et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme administrative.

29 - PROGRAMMES D'HABITAT "LES FINETTERIES" ET LA "POINTERIE" - ACQUISITION DE VOIES ET ESPACES PUBLICS À LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'H.L.M. 'L'ABRI POPULAIRE' EN VUE DE LEUR INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition des parcelles DI n°s 185-186-187-192-245 et DI n°s 56 et 532 correspondant aux voiries et espaces publics des programmes d'habitat "Les Finetteries" et "La Pointerie" pour un euro et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

30 - PROGRAMME D'HABITAT "VILLEGONGIS" - ACQUISITION DE LA VOIE À LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'H.L.M. L'ABRI POPULAIRE EN VUE DE L'INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition de la parcelle DS n° 421 correspondant à la voirie du programme d'habitat "Villegongis" pour un euro et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

31 - PROGRAMME D'HABITAT "LE DOMAINE DE LA VALLÉE" - ACQUISITION DE VOIE ET ESPACES PUBLICS À MONSIEUR PELEGRIN EN VUE DE L'INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition de la parcelle CN n° 225 correspondant à la voirie et espaces publics du lotissement "Le Domaine de la Vallée" pour un euro et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

32 - PROGRAMME D'HABITAT QUARTIER DE CRÉ - ACQUISITION DE VOIE ET ESPACES PUBLICS À L'O.P.A.C. DE L'INDRE EN VUE DE LEUR INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition des parcelles correspondant à la nouvelle voirie et aux espaces publics du programme d'habitat de Cré, réalisé par l'O.P.A.C. de l'Indre pour un euro et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

33 - PROGRAMME D'HABITAT AVENUE DE BLOIS - ACQUISITION DE VOIE ET ESPACES PUBLICS À L'O.P.A.C. DE L'INDRE EN VUE DE LEUR INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition des parcelles correspondant à la voirie et aux espaces publics du programme d'habitat Avenue de Blois réalisé par l'O.P.A.C. de l'Indre pour un euro et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

34 - PROGRAMME D'HABITAT "LES MARINS" - ACQUISITION DE VOIE ET ESPACES PUBLICS À L'O.P.A.C. DE L'INDRE EN VUE DE LEUR INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition des parcelles correspondant à la voirie et aux espaces publics du programme d'habitat "Les Marins" réalisé par l'O.P.A.C. de l'Indre pour un euro et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

35 - PROGRAMME D'HABITAT "LE CLOS SAINT-JEAN" - ACQUISITION DE VOIES À LA S.A. H.L.M. HABITAT 2036 EN VUE DE LEUR INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition de la parcelle DL n° 446 correspondant à la voirie du programme d'habitat "Le Clos Saint-Jean" 2ème tranche réalisé par la SA H.L.M. HABITAT 2036 pour un euro et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

36 - ENSEMBLE IMMOBILIER LA MARGOTIÈRE

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à rapporter la délibération du 15 novembre 2007, autorisant le principe d'une cession en deux tranches parallèles sur le site de la Margotière et autorise M. le Maire à négocier les termes d'un accord avec les différents professionnels de l'immobilier qui pourraient être partenaires dans ce programme.

37 - EVALUATION DU PRU - AVENANT N° 3 À LA CONVENTION CADRE

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 3 qui a pour objet de transférer les subventions ANRU non consommées de la famille "aménagement" à la ligne "direction de projet" afin de financer l'évaluation du PRU et autorise M. le Maire à le signer.

38 - RÉHABILITATION DU CENTRE COMMERCIAL SAINT-JEAN

Le Conseil Municipal approuve le projet de réhabilitation et son plan de financement, sollicite une subvention dans le cadre du Plan de relance et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

39 - APPROBATION DU DOSSIER DE DÉCLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU CONCERNANT LES LOTISSEMENTS COMMUNAUX NICOLAS LEDOUX, LE NOTRE ET GUSTAVE EIFFEL SITUÉS SUR LE SITE DES CHEVALIERS

Le Conseil Municipal approuve le dossier regroupant ces trois programmes situés sur le même bassin versant et dont les eaux de ruissellement aboutissent dans le bassin de rétention des Chevaliers situé rue Montaigne et autorise M. le Maire à le déposer auprès des services de l'Etat avant tout début de travaux.

40 - RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE MONTAIGNE - AUTORISATION DE DÉPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil Municipal approuve le projet de création d'une salle polyvalente à l'école maternelle Montaigne et autorise M. le Maire à déposer la demande de permis de construire correspondante.

41 - PNRU SAINT-DENIS - LE FONTCHOIR : CRÉATION D'UN COMPLEXE SPORTIF - APPROBATION D'AVENANTS

Dans le cadre des travaux de construction d'un complexe sportif dans le quartier Saint-Denis/Le Fontchoir (opération PNRU) des évolutions par rapport au projet de base sont à apporter afin de modifier certaines prestations liées à des mises au point techniques.

Le Conseil Municipal approuve les modifications de prestations et autorise M. le Maire à signer les avenants aux marchés correspondants.

42 - CONTRAT DE LOCATION ET DE MAINTENANCE DE SANITAIRES PUBLICS À ENTRETIEN AUTOMATIQUE

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 3 à la convention du 23 mai 1991 concernant le contrat de location et de maintenance de sanitaires publics à entretien automatique pour les sanitaires places Voltaire et Gambetta jusqu'au 30 juin 2009 et pour celui de Saint-Christophe jusqu'au 31 décembre 2009 et autorise M. le Maire à le signer avec la société S.E.M.U.P (Société d'Exploitation du Mobilier à Usage Public).

- APPLICATION DU DISPOSITIF DU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE RELATIF AU FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA (FCTVA)

Le Conseil Municipal prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 14 296 062 €, décide d'inscrire au budget de la Ville de Châteauroux les dépenses réelles d'équipement équivalant au montant du FCTVA dû au titre de l'exercice 2008 et autorise M. le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la Ville de Châteauroux s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

- VŒU PRESENTE PAR M. JEAN-PIERRE BARRIERE POUR LES ELUS COMMUNISTES

Les élus communistes souhaitent que le Conseil Municipal demande à M. le Préfet de prendre certaines dispositions pour examiner avec l'ensemble des acteurs sociaux les mesures de sauvegarde de l'emploi dans le bassin d'emploi de Châteauroux.

Le vœu est refusé.

Le Maire,

Jean-François MAYET